

Nombre de membres**Séance du 30 novembre 2020****en exercice:** 11

L'an deux mille vingt et le trente novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 30 novembre 2020, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10**Sont présents:** Frédéric MOISELET-PARQUET, Guy DEFRANCE, Mickaël BOURGEOIS, Marie-Claude MARX, Christian MADON, Mireille LEVASSEUR, Agnès TUPINIER, Christelle DEIGNEAU, Thierry MAILLARD, Annick MARCEAU**Votants:** 11**Représentés:** Alain BAUDOUIN par Christian MADON**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Mireille LEVASSEUR

Le Maire soumet à l'assemblée délibérante l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir une convention de mise à disposition de l'agent technique avec la commune de Joux la Ville. Accepté à l'unanimité.

Point ajouté : convention de mise à disposition de l'agent technique

Le Maire fait part du besoin de la commune de Joux la Ville en matière de menus travaux de rénovation comme par exemple la réfection des peintures de la salle des fêtes.

Pour rappel, l'agent technique, avec son accord, avait été mis à disposition moyennant remboursement de son salaire et des charges patronales (1588 €) à la mairie de Bessy sur Cure et d'Arcy sur Cure courant 2020.

Cette mise à disposition pourrait avoir lieu durant la période creuse de travail de l'agent.

Christian MADON est contre cette mise à disposition en raison de l'importante quantité de travail que doit fournir l'agent sur les deux villages.

Annick MARCEAU soulève un problème d'organisation du travail. Le problème ne vient pas de la quantité de travail mais de la manière dont cela est géré.

Thierry MAILLARD est également contre cette mise à disposition tant que le second agent sera en arrêt maladie (en arrêt depuis le 30 avril 2020). L'entretien des communes prend du temps. Il reste beaucoup de travail à la charge de l'agent en poste.

Le Maire répond qu'il fait le point tous les matins avec l'employé communal sur les tâches à effectuer et qu'il l'accompagne sur les différents chantiers et dans l'exécution de certains travaux.

Christian MADON refuse que l'agent soit mis à la disposition de communes environnantes autres que Bessy ou Arcy.

Le Maire regrette cette prise de position étant donné qu'il apparaît judicieux de se rendre des services entre communes.

Il propose que le montant du remboursement dû par la commune d'accueil soit majoré.

Après discussion, il est décidé de reporter ce point à un Conseil municipal ultérieur.

1 / Approbation du compte-rendu du 17 septembre 2020 : adopté à l'unanimité**2 / Opposition au transfert de la compétence PLU à la 3CVT - DE 2020 046**

Le Maire expose que la Loi ALUR prévoit que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme, le deviennent de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté de communes, soit le 1^{er} janvier 2021.

Ce transfert peut toutefois être refusé si une minorité de blocage (25% des communes représentant au moins 20% de la population totale et inversement) s'y oppose entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové et notamment son article 136,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L5211-17, L5214-16,

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant la pertinence de conserver le pouvoir décisionnaire en matière d'urbanisme à l'échelon communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

3 / Vote de crédits supplémentaires - eau lucy cure - DE 2020 047

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6063	Fournitures entretien et petit équipt	-2040.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	2040.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le Maire fait part de la réparation d'une importante fuite d'eau à Essert et de ce fait l'installation d'un compteur en extérieur sur la Grande Rue. Il évoque également le résultat d'une analyse d'eau effectuée sur le réseau d'Essert présentant un mauvais taux de carbone lié au pesticide. Si la pollution était liée à un élevage ou des déchets naturels, la commune pourrait agir plus facilement. Le Maire fait remarquer que le champ exploité autour du captage est de couleur jaune, résultant de l'utilisation d'herbicide. La distance de protection du captage n'est pas respectée.

A Lucy, les analyses d'eau ont révélé un problème de chlore. Il s'agit d'un problème récurrent lié au réseau selon l'Agence Régionale de Santé. Par ailleurs, selon les appareils de mesure de taux de chlore, les résultats diffèrent.

Les analyses sont affichées et seront publiées sur le site de la Commune.

4 / Colis de Noël - DE 2020 048

Le Maire précise que le repas de Noël ne sera pas organisé cette année en raison de la crise sanitaire mais comme à l'accoutumée, des coffrets de Noël seront offerts aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Il présente le devis de la société Comptoir Actif de Joux la ville à savoir :

29 colis pour les personnes vivant seul

11 colis pour les couples

pour un montant total 1 159.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte le devis de la société Comptoir Actif de Joux la Ville pour un montant de 1159.50 €.

Concernant les cadeaux pour les enfants (jusqu'à 12 ans), le point sur les jouets reste à être effectué.

Des cartes cadeaux seront offertes aux jeunes âgés de 7 à 12 ans.

Annick MARCEAU demande si cette dépense est vraiment utile étant donné les finances précaires de la commune et les différents travaux à effectuer.

Le Maire répond qu'il est important de maintenir du lien social.

5 / Plan de Coupe - Forêt communale de Lucy sur Cure - DE 2020 049

Le Maire donne la parole à Mickaël BOURGEOIS. Ce dernier informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2021, à savoir le martelage des parcelles E 16 (2.16 ha), E17 (2.09 ha) et E 20 (5.24 ha) en éclaircie résineuse et la vente de la coupe en 2021.

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le plan de coupe de l'exercice 2021.

5 affouagistes sont inscrits pour 2021.

Thierry MAILLARD sollicite une présentation du plan de gestion de la forêt communale en cloisonnement par le gestionnaire ONF. Un rendez-vous sera pris avec Caroline MERRET.

6 / Acquisition d'un véhicule électrique - convention SDEY - DE 2020 050

Le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité d'acquérir un véhicule étant donné que le kangoo ne démarre plus et ne peut être réparé.

Il propose l'acquisition d'un véhicule électrique au Conseil municipal, à savoir :

- Un renault kangoo neuf électrique pour un coût de 11 862.20 € (avec location de batterie 60.60 € HT/mois sur 60 mois comprenant garantie et entretien)

Une subvention de 3000 € sera sollicitée auprès du SDEY par convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition concernant le véhicule renault kangoo et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

7 / Site internet de la commune - DE 2020 051

Le Maire présente le devis de la société Atipix d'Annay-la-Côte concernant la refonte du site internet et du pack hébergement d'un montant de 952 €. Cette offre comprend 2 heures de formation offertes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité, le devis de la société Atipix d'un montant 952 €.

8 / Vote de crédits supplémentaires - eau Lucy cure - DE 2020 052

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318	Autres bâtiments publics	-500.00	
2132	Immeubles de rapport	-500.00	
2051	Concessions, droits similaires	1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

9 / Questions diverses

Le Maire fait part du classement aux Monuments Historiques du tableau d'Abraham situé à l'Eglise.

Le Maire expose la situation du point d'apport volontaire verre qu'il conviendra de déplacer dès le début de l'année. Il propose de l'installer aux abords du cimetière ou au terrain de boules. Mireille LEVASSEUR préconise de le laisser en place pour le moment et de constater si avec le temps, des déchets sauvages persistent. Le Maire suggère de retirer la cabane qui incite les dépôts.

Considérant la difficulté de circulation du camion de relevage, il convient d'analyser sur place différents espaces disposés à accueillir le container à verre. Ce point sera débattu lors du prochain Conseil.

Annick MARCEAU demande si la communauté de communes va appliquer la redevance incitative sur le territoire. Le Maire posera la question lors de la prochaine commission environnement.

Christelle DEIGNEAU rappelle que le lampadaire situé Cour du Colombier ne fonctionne toujours pas. Guy DEFRANCE se charge de contacter CBE. Le Maire ajoute qu'une étude est effectuée actuellement concernant la délégation éventuelle de la compétence éclairage public au SDEY et le passage au LED.

Thierry MAILLARD évoque un problème de pression d'eau sur le réseau.

Marie-Claude MARX souhaite obtenir le planning de ramassage des ordures ménagères. Le Maire l'informe que les calendriers seront bientôt distribués.

Christelle DEIGNEAU alerte sur la dangerosité du carrefour RD 606 et Route de Vermenton dû à l'absence de visibilité. Un rendez-vous sera pris avec Madame LOUIS responsable du service routier du Conseil Départemental.

Guy DEFRANCE demande que le nettoyage du bassin d'orage de la voie romaine soit ajouté au planning des travaux d'entretien.

Annick MARCEAU revient sur l'installation de caniveaux dans la Grande Rue (projet datant de 2018). Le Maire explique qu'au vu de l'état des finances de la commune, ces travaux ne pourront être engagés qu'avec l'obtention de subvention. Un dossier de financement sera préparé.

Séance levée à 21h15

Le Maire,
Frédéric MOISELET-PARQUET

